

Au milieu du siècle suivant , les Jésuites ne comptaient pas moins de quatre-vingt-six collèges dans le royaume. Cette situation prospère nous semble le gage le plus certain de la faveur dont ils avaient joui jusqu'alors dans l'opinion. Mais leur puissance même fut cause de leur ruine : attaqués à la fois par les parlements, par les jansénistes, les universités et les philosophes, ils succombèrent sous le nombre. Un arrêt du Parlement de Paris , du 6 août 1762 , prononça leur suppression légale. La France était presque mûre pour la révolution.

R. DE CHANTELAUZE.

*(La suite au prochain numéro).*